



Des assurances d'hospitalisation pour les exigences élevées

Assurance d'hospitalisation en division privée ou demi-privée

Avec une couverture pour la division privée ou demi-privée, vous n'avez aucun souci à vous faire lors d'un séjour hospitalier ou d'une urgence à l'étranger ou en Suisse; en effet, vous bénéficiez d'un accès privilégié à une médecine de pointe et au savoir de spécialistes, ce à un prix très avantageux.

Les arguments en faveur d'Hospital Extra Liberty

- ▶ **Division demi-privée**
- ▶ Libre choix de l'hôpital et du médecin dans tous les hôpitaux de **Suisse** reconnus par Sanitas
- ▶ Possibilité de choisir la division privée
- ▶ Couverture en cas de traitements d'urgence stationnaires à **l'étranger**, assistance médicale et rapatriement inclus
- ▶ Frais de transport et de sauvetage jusqu'à hauteur de CHF 30 000.- par an

Les arguments en faveur d'Hospital Top Liberty

- ▶ **Division privée**
- ▶ Libre choix de l'hôpital **dans le monde entier** (traitements à option et urgences)
- ▶ Assistance médicale, y compris rapatriement
- ▶ Couverture complète des coûts de transport et de sauvetage

Basic*
Assurance obligatoire
des soins selon la LAMal

Hospital Extra Liberty

Hospital Top Liberty

Traitements stationnaires aigus En Suisse	Division générale dans les hôpitaux figurant sur la liste LAMal, max. au tarif du canton de domicile	Chambre à deux lits dans les hôpitaux de Suisse reconnus par Sanitas	Chambre à un lit dans tous les hôpitaux du monde entier
Maisons de naissance	Séjour de maternité dans les maisons de naissance conformément à la liste des hôpitaux du canton, max. au tarif du canton de domicile	Séjour de maternité dans les maisons de naissance de Suisse reconnues par Sanitas	Séjour de maternité dans les maisons de naissance de Suisse reconnues par Sanitas
Cliniques psychiatriques	Division générale dans les hôpitaux figurant sur la liste LAMal, max. au tarif du canton de domicile	Chambre à deux lits dans tous les hôpitaux de Suisse reconnus par Sanitas pendant 180 jours au total	Chambre à un lit dans tous les hôpitaux du monde entier
Etats de l'UE/AELE (en cas d'urgence)	Séjour, soins et traitements selon les Accords bilatéraux (libre circulation des personnes)	Chambre à deux lits , max. 180 jours, lors de traitements en dehors des Accords bilatéraux	Chambre à un lit , montant illimité, lors de traitements en dehors des Accords bilatéraux
Autres pays (en cas d'urgence)	Max. le double du montant des coûts payés selon le tarif du canton de domicile	100% , max. 180 jours	100% , illimité
A l'étranger (traitements planifiés)	-	CHF 1000.-/jour, pendant max. 180 jours en l'espace de 360 jours	Chambre à un lit , max. CHF 250 000.- par séjour hospitalier
Possibilité de choisir la division hospitalière	-	Division privée: 75% des frais de séjour, de soins et de traitement	-
Soins médicaux et aide ménagère Soins à domicile	Examens, traitements et soins par du personnel soignant ou des organismes de soin reconnus	CHF 50.-/jour , max. 90 jours ¹ et max. CHF 5000.- pour les soins par du personnel soignant diplômé	100% , max. 90 jours ¹ pour les soins par du personnel soignant diplômé
Aide ménagère	-	CHF 25.-/heure, max. CHF 750.-/an pour la personne responsable du ménage: - Après un séjour hospitalier - Si cela permet d'éviter un séjour hospitalier	CHF 25.-/heure, max. CHF 1500.-/an pour la personne responsable du ménage: - Après un séjour hospitalier - Si cela permet d'éviter un séjour hospitalier
Cures Cures balnéaires en Suisse et à Abano/Montegrotto	CHF 10.-/jour, max. 21 jours, dans les établissements de cures balnéaires reconnus en Suisse	Max. une cure CHF 90.-/jour , max. 21 jours	Max. une cure CHF 300.-/jour , max. 21 jours
Cures de convalescence en Suisse	-	Max. CHF 100.-/séjour hospitalier	Max. CHF 500.-/séjour hospitalier
Dépenses privées	-	100% , max. CHF 30 000.-	100% , illimité Actions de recherche, max. CHF 20 000.- par événement
Transports/sauvetage Transports, sauvetage, frais de voyage lors de séances de rayons, de chimiothérapie ou d'hémodialyse	50%, max. CHF 500.-, pour les transports et 50%, max. CHF 5000.-, pour le sauvetage	100% , si organisé par Sanitas Assistance	100% , si organisé par Sanitas Assistance
Transports à l'étranger et rapatriement	Max. le double du montant des prestations en Suisse pour les transports	Oui	Oui
Sanitas Assistance	-	Oui	Oui

Les montants susmentionnés sont des montants maximaux et sont valables par année civile, sauf mention contraire. Seules la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et les ordonnances y relatives ainsi que les conditions générales d'assurance (CGA) et les conditions complémentaires (CC) respectives de Sanitas font foi pour le versement des prestations.

* Les prestations sont aussi valables pour les modèles d'assurance alternatifs de l'assurance obligatoire des soins selon la LAMal.

¹ En cas de maternité, au max. 14 jours au cours du mois suivant l'accouchement.

Vous trouverez de
plus amples informations sur
Sanitas et nos produits sur
www.sanitas.com